

# 104.706 euros aux associations

**Au cours de la dernière réunion du conseil municipal, quelque 104 706 euros ont été attribués sous forme de subventions aux associations :**

Association Rémoise des jardins familiaux à titre exceptionnel : 507 euros, Association des Auditeurs de l'université du temps libre de Champagne-Ardenne à titre exceptionnel : 507 euros, Société timbrophile de Reims à titre exceptionnel : 155 euros, Comité départemental de la Marne de tennis à titre exceptionnel : 265 euros, Les Médaillés militaires — 138<sup>e</sup> section de Reims à titre exceptionnel : 507 euros, Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière à titre exceptionnel : 353 euros, Association Régionale des psychiatres pour la formation à titre exceptionnel : 500 euros.

**Subventions à caractère socio-éducatif :**

Association pour le Développement de la zone d'éducation prioritaire Croix-Rouge : 9150 euros, Vivre et apprendre à Orgeval : 9150 euros, Foyer socio-éducatif du lycée Marc-Chagall à titre exceptionnel : 3325 euros, Association de Développement de la Zep Wilson : 10150 euros.

**Subventions à caractère sportif :**

Association Croix-Rouge pour l'animation et la promotion : 640 euros, Union sportive Reims université club à titre exceptionnel : 3000 euros, Dojo

Rémois à titre exceptionnel : 2500 euros, Union Française des œuvres laïques et d'éducation physique Ufolep à titre exceptionnel : 3000 euros, Office des sports de la Ville de Reims : 970 euros, Cercle Rémois d'arts martiaux à titre exceptionnel : 2000 euros, Ecole de football Reims Sainte-Anne Châtillons : 1120 euros, Comité régional handisport de Champagne-Ardenne à titre exceptionnel : 1000 euros.

**Subventions à caractère social :**

Travel'ing — acompte : 7622 euros, Association le Sourire de Reims — acompte : 7622 euros, Secours Catholique : 7472 euros, Association Socio-culturelle Algériens Champagne-Ardenne : 3270 euros.

**Subventions de Fonctionnement aux Clubs 3<sup>e</sup> âge :**

Office Rémois des retraités et personnes âgées : 2703,10 euros, Association Croix-Rouge pour l'animation et la promotion : 394,98 euros, Visite des malades dans les établissements hospitaliers : 640 euros, Association Rémoise de foyers logements pour retraités : 4837,49 euros, Au sourire de Reims : 1008 euros, Qualité de Vie Wilson : 1054 euros, Union nationale des retraités et des personnes âgées : 297,30 euros, Association des Maisons de quartier de Reims : 2424,26 euros, Amicale des retraités Valéo-Chausson Thermique : 211,20 euros, Maison des Jeunes et de la culture Verrerie : 352,04

euros, Association Nova Villa — Foyer de jeunes et d'éducation populaire : 404,80 euros, Association des Retraités et préretraités Force Ouvrière de Reims et de sa région : 130 euros, Rassemblement des Energies pour une gérontologie active et des réalisations diverses — Regard : 870 euros, Joie de Vivre : 985 euros, La 5<sup>e</sup> Saison association des résidents personnels et amis de la résidence Roux : 1054 euros, Amicale du club du 3<sup>e</sup> âge des Sourds et Muets de la Champagne : 724,50 euros, Association des Retraités de l'Artisanat du département de la Marne : 130 euros, Amicale des Anciens des Avions Max-Hoste et Reims Aviation : 213,90 euros, Club Saint-Thomas Mont-d'Arène : 672,75 euros, Club 3<sup>e</sup> âge Saint-Remi — Saint-Maurice : 230 euros, Club 3<sup>e</sup> âge des Châtillons : 655,50 euros.

**Subventions à caractère sanitaire :**

Office Rémois des retraités et personnes âgées à titre exceptionnel : 543 euros, Association des Coronariens de Champagne-Ardenne « La Cordiale » : 1296 euros, Fraternité Chrétienne des personnes malades et handicapées : 460 euros, Amicale des Donneurs de sang bénévoles de Reims et des environs : 1830 euros, Union Régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux de la région Champagne-Ardenne à titre exceptionnel : 3500 euros, Autisme Marne : 950 euros, Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes : 150 euros, Association des Donneurs de voix à titre exceptionnel : 900 euros, Groupe d'étude pour l'insertion des personnes porteuses d'une Trisomie 21 de la Marne à titre exceptionnel : 300 euros.